



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E S A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

L'administration communale soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Kevin Epiney architecte Sàrl pour la construction d'un sauna, parcelle 1565, folio 13, zone d'habitations individuelles 0.30, propriété de Paula et Michael Wilson, située au lieu dit « Les Flives » à Grimentz – coordonnées 2'610'803 / 1'114'911

Pierre-Alain Courvoisier pour l'extension d'un chalet existant, parcelle 835, folio 8, zone d'habitations individuelles 0.40, située au lieu dit « La Grosse Pierre » à St-Luc – coordonnées 2'612'800 / 1'118'695

Agence immobilière Etoile de St-Luc Sàrl pour la pose d'une enseigne, parcelle 1814, folio 14, zone d'habitations individuelles 0.70, propriété de la PPE La Barmaz, située au lieu dit « L'Achelli » à St-Luc – coordonnées 2'611'916 / 1'119'150

Laetitia Studer pour la démolition et la reconstruction d'un mur en maçonnerie et la modification d'une ouverture, parcelle 159, folio 1, zone Vieux village, propriété de la PPE 50091 - André Riedo, située au lieu dit « Le Bord » à St-Luc – coordonnées 2'612'164 / 1'118'798

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 13 janvier 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE